

Roche, le 15 mai 2019

## Intervention pour préciser les termes du rapport 37/2019

Monsieur le Président,  
Mesdames, messieurs les conseillers,

Je tiens tout d'abord à remercier notre secrétaire pour l'excellent travail qu'elle accompli pour le Conseil communal de Roche, cela se traduit par la qualité des PV de chaque séance.

Je me permets d'intervenir pour donner quelques précisions par rapport au rapport 37/2019 relatif à l'extension de la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « Pré-Pourri » mentionné dans le PV lu à l'instant. En effet, dans le troisième paragraphe, En tant que rapporteur, j'ai donné les termes de bouchons au bout des conduites de distribution qui est une vulgarisation mal à propos pour les professionnels de la branche. En réalité, je voulais dire que la conduite principale s'arrêtait à ces endroits.

Afin d'éviter deux bras morts, situations problématiques pour des réseaux d'eau potable, ces embouts ont été utilisé de manière provisoire, mais très intelligente en vannes de distribution allant sur des ouvrages privés :

- Du côté de la route cantonale, elle alimente la station de relevage d'Epudehl. <sup>Ld'EU</sup>
- Du côté du quartier de l'Alex, elle alimente le bâtiment de la famille Martin sur la parcelle 737.

Ce sont des précisions qui ne changent pas le fait que le quadrillage du réseau d'eau était prévu par le PDDE et que c'est le bon moment pour le faire. Je trouve simplement que ces précisions permettent d'éviter des réflexions malsaines.

Je vous remercie pour votre attention.  
Daniel Bontems

